



Condamnée à payer 20.000 € combien vais-je payer mensuellement ?

Par **Iorylan**, le **02/04/2009** à **00:26**

Bonjour, rnrnReconnue coupable et condamnée à payer 20.000 €, (somme que je n'ai pas), j'aimerais savoir, en sachant que nous sommes que 2 et qu'il nous reste 700 € pour manger, mettre de l'essence pour aller travailler, s'acheter des cigarettes etc..., combien, au maximum on nous demandera de payer mensuellement ? Sachant que nous n'avons aucuns biens. A qui verse-t-on l'argent et comment ? Au tribunal ou à la victime ? rnrnMerci d'avance.

Par **Marion2**, le **02/04/2009** à **00:46**

Bonsoir,rnrnUn minimum d'explications ne serait pas négligeable pour vous répondre.
Merci rnrnCordialement.

Par **Iorylan**, le **04/04/2009** à **01:12**

Bonsoir, rnBien sûr veuillez m'excuser. Une fin d'après midi d'hiver, il y a 4 ans,il faisait sombre, je me suis arrêté au bord de la route pour téléphoner. Trois hommes ont couru vers moi et pris de panique, ne sachant pas pourquoi ils courrait en hurlant, j'ai accéléré pour redémarrer et l'un d'eux s'est accroché sur le côté de la voiture et je ne me suis pas arrêté tellement je tremblais de peur. Il est juste tombé et s'est foulé une cheville. Ils croyait en fait que je leur volait des plantes au bord de leur clôture. Je précise que je n'ai aucun casier judiciaire. Et que l'enquête de police n'a rien donné. Pas de plante ni de trace de terre chez

moi. Je suis rentré chez moi comme un imbécile pétrifié au lieu d'aller directement au commissariat et le lendemain matin, les gendarmes m'ont embarqué car l'un d'eux, le blessé à porté plainte. De la, je me suis retrouvé en garde à vue puis devant le tribunal sans aucune possibilité de dire quoi que ce soit car dans l'histoire, le malfaiteur c'était moi. Je reconnais mes tort bien sûr, j'aurais du m'arrêter, mais ces quelques secondes se sont passée si vite! Il aurait mieux valu que je me laisse frapper! Enfin, cet homme est donc passé en expertise médicale et il à été déclaré avoir un pretium doloris à 2% et un arrêt de plus de 8 jours. Plusieurs mois en fait car il avait une douleur et un préjudice morale qui l'empêchait de travailler. Étant artisan, il vient de faire une liquidation judiciaire cette année et déclare que c'est à cause de cet accident. Il me réclame ce jour 900 000 euros de dommage et intérêt et de perte de bénéfice de son entreprise s'il ne l'avait pas liquidée et ce jusqu'à sa retraite!. Je suis donc vous l'aurez compris anéanti. Mon avocat me dit qu'il se fera donc régler par le CIVI et je voulais juste des précision sur la manière dont cet organisme récupère l'argent. Vais je me retrouver cette fois ci un mauvais payeur que l'on va mettre en saisi sur salaire et ne plus pouvoir faire de prêt bancaire. Combien prennent ils par mois .Merci d'avance et bon weekend à tous.